

**Complément d'avis n°2023/04  
relatif à l'accréditation de  
l'Institut supérieur de l'automobile et des transports  
de Nevers de l'université de Dijon  
(ISAT Nevers) à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

**Objet**

**Accréditation sous réserve pour les formations sous statut d'apprenti émise** dans l'avis n°2023/04 concernant la transmission d'un règlement de scolarité conforme au processus de Bologne pour les formations sous statut d'apprenti.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'Institut supérieur de l'automobile et des transports de Nevers de l'université de Dijon ;
- Vu la note de synthèse établie par Xavier KLEBER, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 12 juillet 2023,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

La Commission prend acte **favorablement** du rapport transmis par l'école et lève en conséquence la réserve d'accréditation.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 12 juillet 2023.

La présidente,  
Elisabeth CREPON

